

Fiche explicative : Perte d'autonomie d'un salarié et protection sociale complémentaire

La perte d'autonomie d'un salarié peut résulter d'une maladie, d'un accident ou du vieillissement, et entraîne une incapacité partielle ou totale à accomplir les actes de la vie quotidienne ou professionnelle. Elle a des conséquences importantes sur la vie personnelle, professionnelle et financière du salarié.

1. Prise en charge par l'Assurance Maladie

- L'Assurance Maladie peut reconnaître une situation de perte d'autonomie via une invalidité ou une affection de longue durée (ALD).
- Elle prend en charge les soins médicaux, les aides techniques (fauteuils roulants, lits médicalisés), et peut accorder une pension d'invalidité.
- En cas de dépendance lourde, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) peut être attribuée (notamment pour les personnes âgées).

2. Rôle de la complémentaire santé

- La mutuelle santé complète les remboursements de l'Assurance Maladie pour les soins, équipements et hospitalisations.
- Certaines complémentaires proposent des garanties spécifiques en cas de dépendance (ex : forfaits pour aides à domicile, aménagement du logement).
- Elle peut également couvrir les dépassements d'honoraires et les soins non remboursés par la Sécurité sociale.

3. Rôle de la prévoyance

- Le régime de prévoyance collective prévoit des prestations en cas d'incapacité, d'invalidité ou de dépendance.
- En cas de perte d'autonomie, il peut verser :
 - Des indemnités journalières (en cas d'arrêt de travail prolongé)
 - Une rente d'invalidité ou de dépendance
 - Un capital pour l'aménagement du domicile ou l'achat d'équipements spécifiques
- Ces garanties sont essentielles pour maintenir un niveau de vie décent en cas de perte de revenus.

4. Comment solliciter ces aides ?

- Contacter son médecin traitant pour établir un dossier médical (invalidité, ALD, etc.).
- Se rapprocher de la CPAM pour les aides de l'Assurance Maladie.
- Contacter sa mutuelle et son organisme de prévoyance pour connaître les garanties et les démarches à suivre.
- En entreprise, le service RH peut accompagner le salarié dans ses démarches.

Exemples de prestations disponibles

- Voici quelques exemples concrets de prestations proposées :
- Aides financières mensuelles pour compenser la perte de revenus.
- Prise en charge de l'aménagement du domicile (barres d'appui, monte-escalier, etc.).
- Financement de matériel médical (fauteuil roulant, lit médicalisé).
- Services d'aide à domicile : auxiliaires de vie, portage de repas.
- Accès à des plateformes de soutien psychologique.
- Prise en charge de séjours en établissements spécialisés (EHPAD, centres de rééducation).
- Aides ponctuelles via le Haut Degré de Solidarité (HDS).

Conclusion

La perte d'autonomie d'un salarié nécessite une coordination entre les dispositifs de la Sécurité sociale, la complémentaire santé et la prévoyance. Une bonne connaissance de ses droits et des démarches à effectuer permet de mieux faire face à cette situation complexe.